



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Bundesamt für Sport BASPO

J+S ski et snowboard

Complément Freeride

Communication pour la saison 2022/23





Intention

Permettre et inciter les moniteurs J+S à utiliser le terrain libre (domaine non contrôlé) dans le cadre de leurs activités de jeunesse dans un club ou un camp.



Conduite en terrain libre dans le cadre de J+S

Conduite en terrain libre jusqu'à 30°

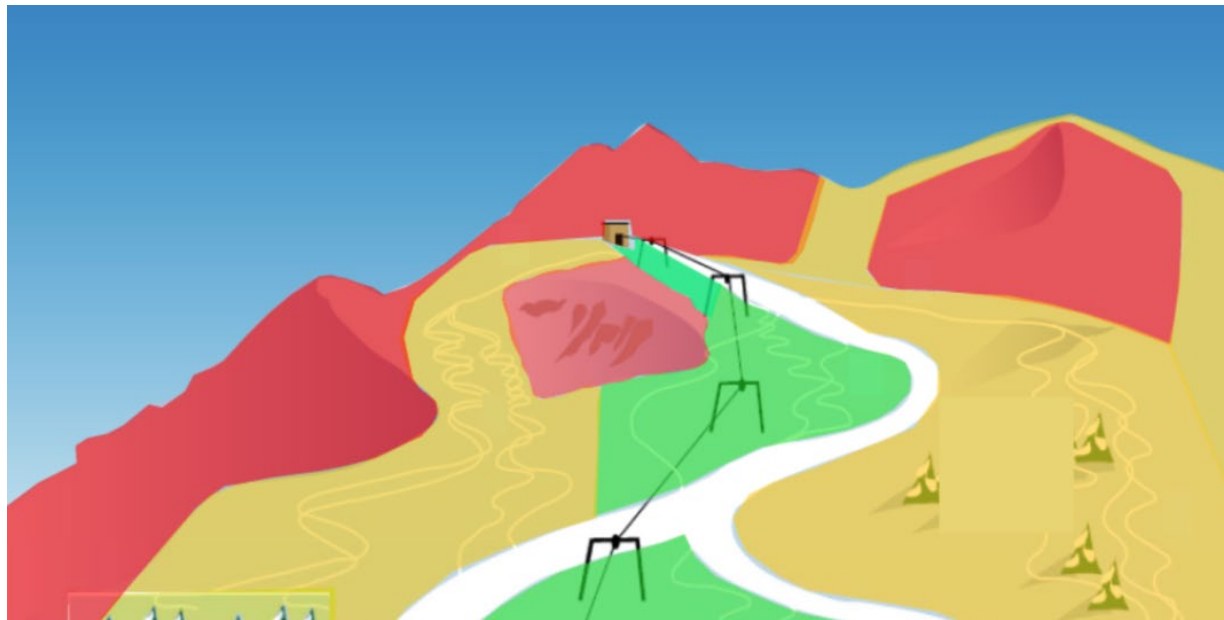
(zone verte)

- **Sans** équipement d'urgence
- Reconnaissance de moniteur J+S ski ou snowboard valable.

Conduite en terrain libre de 30° jusqu'à 35°

(parties de la zone jaune)

- **Avec** équipement d'urgence
- Reconnaissance de moniteur J+S ski ou snowboard valable **et complément**





Conduite en terrain libre jusqu'à 30° (zone verte)

Ce domaine est clairement réglementé et peut être utilisé par tous les moniteurs J+S Ski et Snowboard en respectant les règles suivantes. Aucun équipement de secours (DVA, pelle, sonde) n'est emporté.

- [Aide-mémoire prévention des accidents](#) : *les moniteurs J+S skient en terrain libre après avoir consulté le service des pistes et de sauvetage local.*
- [Roll-up "Conduite en terrain libre"](#) : *hoisis un terrain modérément raide (<30°), proche des pistes, qui soit adapté au niveau des participants et aux conditions.*
- [Informations approfondies](#)



Conduite en terrain libre de 30° jusqu'à 35° avec le «complément freeride»

- Obtention du diplôme : Dans un module spécifique (3-4 jours) organisé par le Education Pool Backcountry de SSSA. **Première édition du 31.01.-03.02.2023 à Andermatt.**
- Autorisation : Descentes autonomes en hors-piste en terrain libre jusqu'au niveau de difficulté WS.
- Contenu : équipement d'urgence, connaissance des avalanches, aides à l'évaluation et à la décision lors du guidage (3x3) ainsi que le facteur humain.
- Public cible : Moniteurs J+S Ski et Snowboard expérimentés (modules méthodologie et technique et attestation de 5 variantes)
- Attribution sur demande : les personnes ayant suivi une formation spécifique (modules Méthodologie & Technique, S+R, V+T) peuvent demander le complément.
- Prolongation : tous les 4 ans, au moins 2 jours de prolongation spécifique (idem autorisation d'activités à risque)